

21 degrés de liberté - 04

Hier notre position dans l'espace géographique était notre affaire et nous pouvions être invisibles aux yeux du monde si nous l'avions décidé. C'est devenu presque impossible aujourd'hui dans l'espace numérique.

Voici déjà le 4^e article de la série écrite par Falkvinge. Le fondateur du Parti Pirate suédois s'attaque aujourd'hui à la question de notre géolocalisation.

*Son fil directeur, comme on peut le voir clairement dans les épisodes précédents que nous vous avons déjà livrés, c'est la **perte de certaines libertés** dont nous disposions encore assez récemment, avant que le passage au tout-numérique ne nous en prive.*

Le groupe Framalang a trouvé intéressant de soumettre à votre réflexion les 21 articles qu'il a publiés récemment. Nous nous efforçons de vous les traduire, semaine après semaine. Les commentaires, comme toujours, sont ouverts.

De l'analogique au numérique : nos enfants ont perdu le droit à la confidentialité de leur position

Par Rick Falkvinge, source : Private Internet Access

Traduction Framalang : mo, draenog, goofy et 2 anonymes

Dans le monde analogique de nos parents, tout citoyen ordinaire qui n'était pas sous surveillance car suspecté de crime pouvait se promener dans une ville sans que les autorités ne le suivent pas à pas : c'était un fait acquis. Nos enfants n'ont plus ce droit dans leur monde numérique.



Même les dystopies du siècle dernier (1984, *Le Meilleur des Mondes*, *Colossus*, etc.) ne sont pas parvenues à rêver une telle abomination : chaque citoyen est dorénavant porteur d'un dispositif de localisation gouvernemental. Et non content

de simplement le transporter, il en a lui-même fait l'acquisition. Même *Le Meilleur des Mondes* n'avait pas pu imaginer cette horreur.

Cela a commencé innocemment, bien sûr. Comme c'est toujours le cas. Avec les nouveaux « téléphones portables », ce qui à l'époque signifiait « pas de fil à la patte », les autorités ont découvert que les gens continuaient à appeler les numéros d'urgence (112, 911, etc.) depuis leurs téléphones mobiles, mais qu'ils n'étaient pas toujours capables d'indiquer eux-mêmes où ils se trouvaient, tandis que le réseau téléphonique permettait désormais de le faire. C'est alors que les autorités ont imposé que les réseaux téléphoniques soient techniquement capables de toujours indiquer l'emplacement d'un client, *au cas où* il appellerait un numéro d'urgence. Aux États-Unis, ce dispositif était connu sous le nom de loi E911.

C'était en 2005. Les choses ont rapidement mal tourné depuis. Imaginez qu'il y a seulement 12 ans, nous avions encore le droit de nous balader librement sans que les autorités puissent suivre chacun de nos pas, eh oui, cela fait à peine plus d'une dizaine d'années !

Auparavant, les gouvernements fournissaient des services permettant à chacun de connaître sa position, comme c'est la tradition depuis les phares maritimes, mais pas de façon à ce qu'ils puissent connaître cette position. Il s'agit d'une différence cruciale. Et, comme toujours, la première brèche a été celle des services fournis aux citoyens, dans ce cas des services médicaux d'urgence, et seul les plus visionnaires des *dystopistes* s'y seraient opposés.

Qu'est-il arrivé depuis ?

Des villes entières utilisent le suivi passif par Wi-Fi¹ pour suivre les gens de façon individuelle, instantanée et au mètre près dans tout le centre-ville.

Les gares et les aéroports, qui étaient des havres respectant notre anonymat dans le monde analogique de nos parents, ont des panneaux qui informent que le Wi-Fi et le Bluetooth passifs sont utilisés pour suivre toute personne qui seulement s'approcherait, et que ce suivi est relié à leurs données personnelles. Correction : ces panneaux informatifs existent dans le meilleur des cas, mais le pistage est toujours présent.

La position des personnes est suivie par au moins trois... non pas moyens mais

catégories de moyens différents :

Actif : vous transportez un détecteur de position (capteur GPS, récepteur GLONASS, triangulation par antenne-relais, ou même un identificateur visuel par l'appareil photo). Vous utilisez les capteurs pour connaître votre position à un moment donné ou de façon continue. Le gouvernement s'arroge le droit de lire le contenu de vos capteurs actifs.

Passif : vous ne faites rien, mais vous transmettez toujours votre position au gouvernement de façon continue via un tiers. Dans cette catégorie, on trouve la triangulation par antenne-relais ainsi que les suivis par Wi-Fi et Bluetooth passifs qui ne nécessitent pas d'autre action de l'utilisateur que d'avoir son téléphone allumé.

Hybride : le gouvernement vous localise au moment de ratissages occasionnels et au cours « de parties de pêche ». Cela inclut non seulement les méthodes reliées aux portables mais aussi la reconnaissance faciale connectée aux réseaux urbains de caméras de surveillance.

La confidentialité de notre position est l'un des sept droits à la vie privée et nous pouvons dire qu'à moins de contre-mesures actives, ce droit a entièrement disparu dans le passage de l'analogique au numérique. Nos parents avaient le droit à la confidentialité de leur position, en particulier dans des endroits animés tels que les aéroports et les gares. Nos enfants n'auront pas de confidentialité de position d'une manière générale, ni en particulier dans des lieux tels que les aéroports et les gares qui étaient les havres sûrs de nos parents de l'ère analogique.

Aujourd'hui, comment pouvons-nous réintroduire la confidentialité de position ? Elle était tenue pour acquise il y a à peine 12 ans.

La vie privée reste de votre responsabilité.

Hep, pourquoi êtes-vous resté
au café le Court-circuit entre
23h30 et 0h45 ?

Punaise, c'est pas facile
de trouver la voie du Libre

